

Direction de l'Aménagement

C203108AT

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION**  
**Mise en place d'une déviation pour mise en place d'enrobés**  
**sur la route départementale D459 du PR 0+0 au PR 0+51.0**  
**Territoire de la commune de Saint-Paul-lès-Dax**

**Le Président du Conseil départemental des Landes,**

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code de la Voirie Routière,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi du n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment les dispositions du livre I, huitième partie concernant la signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifiée,

**VU** l'arrêté n° 20-02 de M. le Président du Conseil départemental, en date du 30 avril 2020, portant délégation de signature à M. le Directeur de l'Aménagement,

**VU** l'avis favorable de Mme le Maire de Mées du 16 septembre 2020,

**VU** l'avis favorable de Unité Territoriale Spécialisée 2x2 voies du 07 septembre 2020,

**VU** la demande de EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST du 01/09/2020,

**Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers, des riverains et des personnes oeuvrant sur le chantier de sur la route départementale D459, il est nécessaire de régler la circulation,

Sur proposition de M. le Responsable de l'Unité Territoriale Départementale Centre,

## ARRETE

### - ARTICLE 1 -

A compter du 21 septembre 2020 au 23 septembre 2020 inclus, de 08H00 à 18H00, hors week-end et jours fériés, la circulation de tous les véhicules, autres que les véhicules de services, de secours, de soins médicaux, ainsi que les transports scolaires, sera interdite sur la route départementale D459 du PR 0+0 au PR 0+510 sur le territoire de la commune de Saint-Paul-lès-Dax.  
En cas d'intempérie ou d'aléa de chantier, ces mesures pourront être prolongées jusqu'au 02 Octobre 2020 inclus.

### - ARTICLE 2 -

Durant les travaux, la circulation sera déviée par par les RD 459,824,170 et 70.

### - ARTICLE 3 -

La fourniture, la pose, la maintenance et la dépose de la signalisation de chantier seront effectuées par l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST et sous son entière responsabilité.

La fourniture, la pose, la maintenance et la dépose de la signalisation de déviation seront effectuées par l' UTDC et sous son entière responsabilité.

### - ARTICLE 4 -

Le titulaire de la présente autorisation est responsable tant vis à vis du Département que des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'exécution des travaux.

### - ARTICLE 5 -

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

### - ARTICLE 6 -

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Responsable de l'Unité Territoriale Départementale Centre,
- M. le Responsable de l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST chargée des travaux,

dont une copie est transmise pour information à :

- M. le Directeur de l'Aménagement,
- M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale des Landes,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Mme la Directrice du SAMU 40,
- M. le Responsable du Service Mobilité Transports,
- M. le(s) Maire(s) des communes concernées.

A Mont-de-Marsan, le  
Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

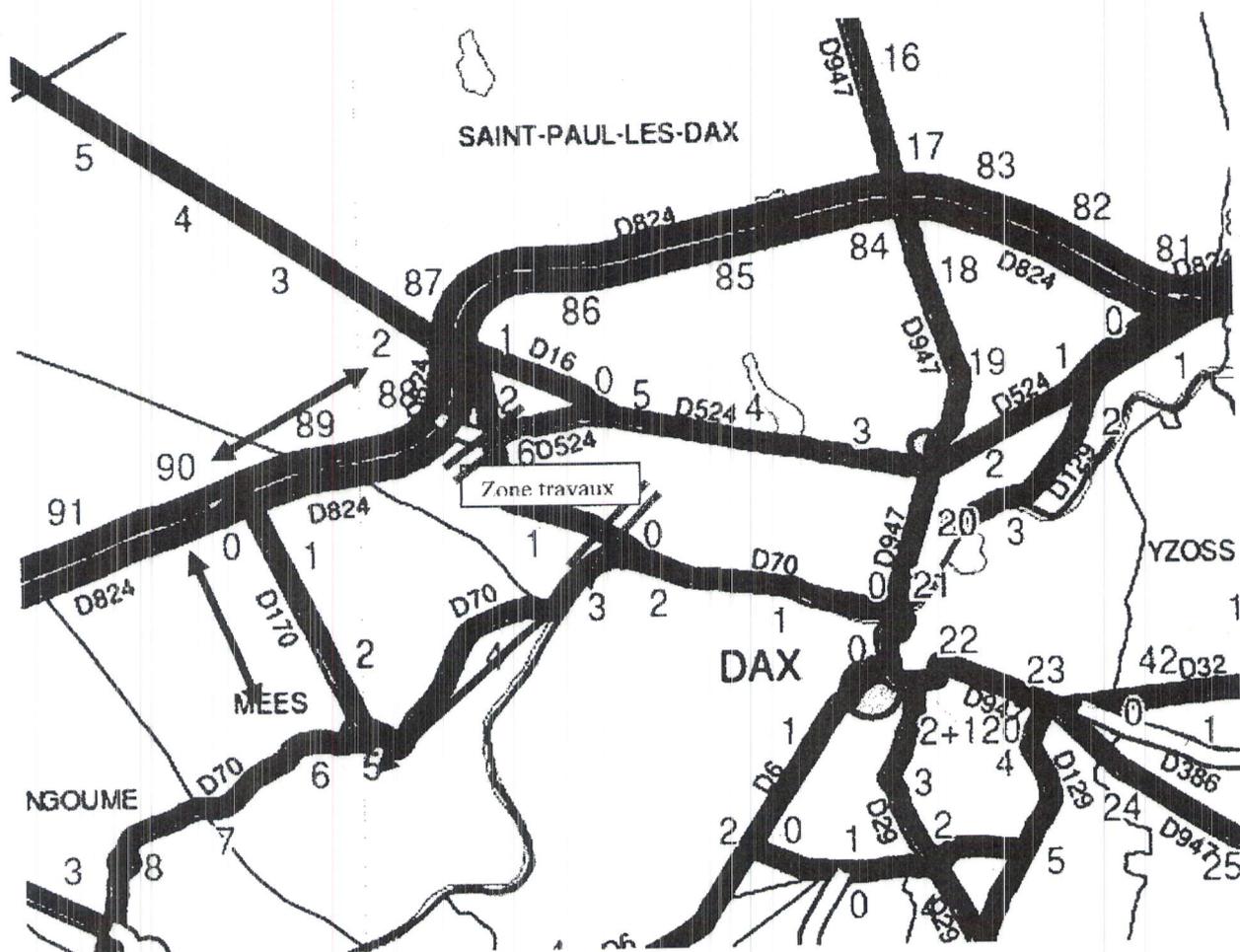
16 SEP 2020

Régis JACQUIER  
Directeur adjoint de l'Aménagement

# DEVIATION RD 459 ---Saint-Paul-Les-Dax

Travaux EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST – Déviation pour enrobés

PR 0+000 au PR 0+510



**Points de fermeture :** Il au Il

**La circulation sera déviée et empruntera l'itinéraire suivant dans les deux sens :**

- RD 459 jusqu'au carrefour RD 524 et bretelle accès RD 824
- RD 824 jusqu' au carrefour avec la RD 170
- RD 170 jusqu'à la RD 70
- RD 70 jusqu'au carrefour avec la RD 459

**Durée de la fermeture :** 2 jours

**Période :** Du 21/09/20 au 22/09/20 de 08h00 à 18h00